

## ABI en seconde session

Par **Lil**, le **20/12/2024** à **19:59**

Bonjour,

J'aurai aimé savoir, si je suis ABI (absence injustifiée) en seconde session et donc noté DEF, ai je le droit de rattraper cette matière en AJAC l'année suivante ou peut on me l'interdire ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/12/2024** à **08:19**

Bonjour

Si vous êtes DEF, vous devrez repasser toute les matières l'année prochaine même celles que vous avez validé.

De ce fait, vous n'aurez pas le statut d'AJAC car vous allez devoir redoubler.

Renseignez-vous tout de même auprès de votre scolarité, car la règle peut changer d'une fac à l'autre.

Par **Lil**, le **21/12/2024** à **09:56**

Bonjour, ce qui est étonnant c'est qu'ils m'ont accordé le statut ajac, je suis donc maintenant en 2eme année et je suis inscrite aux 2 matières ou je n'ai pas eu la moyenne seulement mais pas celle ou j'ai été absente aux deux sessions d'examen.

Donc je me demande si je vais rester ABI, si je n'ai pas le droit de la rattraper. Et ils ne m'ont pas relancé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/12/2024** à **11:21**

Il faut les contacter à la rentrée pour éclaircir la situation.